



# COMMISSION TECHNIQUE PERMANENTE

## CIRCULAIRE DE SECURITE N° 96

Référence : YD/CR/2003/2123

Date : 7 Août 2003

**OBJET** : Contrôle des aiguilles de poignées de déclenchement d'ouverture  
(**principal, secours et sauvetage**)

**Matériels concernés** : **Toutes** les poignées produites avec des aiguilles Capewell fabriquées entre le 28 novembre 2001 et le 15 juillet 2003.

### Identification :

- Tous les matériels définis dans la Consigne de Navigabilité de la Direction Générale de l'Aviation Civile ci-jointe se référant aux sac-harnais. (Réf. : 32/03 GSAC/T)
- Toutefois les poignées étant elles-mêmes parfois identifiables (N° de série) :
  - si un fabricant de sac-harnais a édité un Bulletin de Service (B.S.) qui définit les poignées affectées dans sa gamme de fabrication : Seules les poignées désignées explicitement dans le B.S. sont concernées ;
  - si un fabricant de sac-harnais n'a pas édité un Bulletin de Service (B.S.) qui définit les poignées affectées dans sa gamme de fabrication, toutes les poignées de ce fabricant produites entre le 28 novembre 2001 et le 15 juillet 2003 sont concernées ;
  - quel que soit le fabricant, qu'il y ait un B.S. ou non, si l'ensemble poignée/câble/aiguille n'est pas identifiable explicitement, la poignée est concernée.

**Historique** : voir bulletin de service de la société Capewell ci-joint  
(réf. CW03-01)

### INSTRUCTIONS :

- Inspectez les aiguilles concernées à l'aide d'une loupe (10 X ) afin de déceler une éventuelle anomalie de surface (entaille, fissure, écaille) ceci avant et après le test
- Exécutez les tests 1 ou 2 définis dans le bulletin de service de la société Capewell ci-joint.(réf. CW03-01)
- Si l'aiguille n'est pas défectueuse, effectuez, à l'aide d'un vernis à ongle ou d'une étiquette auto-collante, un marquage sur la poignée (partie rangée dans le harnais) ou sur l'extrémité du câble opposée à l'aiguille (coté butée). Prendre garde que le marquage ne nuise pas au bon coulisement du câble dans la poignée.
- Cette opération de contrôle devra être mentionnée sur la fiche sac-harnais du livret individuel de parachute. (Conforme au B.S. Capewell n°CW03-01, TEST 1 ou 2.)
- Informer la D.G.A.C. ([Jacques.Houget@aviation-civile.gouv.fr](mailto:Jacques.Houget@aviation-civile.gouv.fr)) et la F.F.P.([y.devauraz@wanadoo.fr](mailto:y.devauraz@wanadoo.fr) ) de tous les cas de rupture, de déformation ou de dégradation d'aiguille constatée au cours d'un de ces tests.

**PERSONNEL QUALIFIE** : Plieurs

**DATE D'APPLICATION** : Dès réception.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES** : Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter les sites suivants :

[www.capewell.com](http://www.capewell.com)

[www.pia.com](http://www.pia.com)

**Pièces Jointes** :

Bulletin de service de la société Capewell et sa traduction.

Bulletin de service de la société Parachute de France.

Email de la société Para-Fun.

Bulletin de service de la société Sunpath et sa traduction.

C.N. Aviation Civile

**DIFFUSION** :

- Président F.F.P.
- D.T.N.
- Directeurs Techniques
- Plieurs
- Etats Majors de : l'Armée de Terre - l'Armée de l'Air - de la Marine
- Membres de la C.T.P.
- C.A.P.
- E.T.A.M.A.T Montauban
- Direction des Sports
- Paramag - Drop Zone
- Parafun - Parachute Shop - Parachutes de France
- S.F.A.CT.